

DISPOSITIONS FINANCIERES SAISON 2009/2010 BILLARD 8 POOL

CHAPITRE I

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Article 1.01 – Inscriptions au Championnat de France par équipes de clubs

A - Division Nationale 1

Avant le 10 août, les clubs doivent confirmer l'engagement de leur équipe de DN1 et doivent retourner le dossier qui leur a été transmis avec les pièces financières suivantes :

- Droits d'engagement du Championnat par équipes DN1: **500 €**
 - Règlement par chèque à l'ordre de la « FFB », encaissé le 10 octobre.
- Caution du club engageant une équipe pour le Championnat par équipes DN1 : **1500 €**
 - Règlement par chèque à l'ordre de la « FFB », non encaissé.

Passé le 10 Août, la CSN 8 Pool procédera au remplacement des équipes.

Avant le 25 août, les clubs doivent envoyer le complément du dossier à savoir :

- Bordereau de la composition de l'équipe
- Droits d'engagement aux tournois pour la saison selon le barème suivant :
 - Toutes Catégories : **30 € par joueur et par tournoi**
 - Féminines : **20 € par joueuse et par tournoi**
 - Espoirs : **5 € par joueur et par tournoi**
 - Equipe : **75 € par équipe et par tournoi**

Les droits d'engagement pour chaque tournoi doivent faire l'objet de 7 chèques du même montant à l'ordre de la « FFB ». Chacun des chèques est encaissé le lundi qui précède chaque tournoi national.

Le dossier dûment rempli et les chèques doivent être adressés au Secrétariat Fédéral.

Tous les chèques doivent être émis par l'association (club). Aucun chèque personnel ou autre ne sera pris en compte. En cas de retour pour impayé d'un de ces chèques, les sanctions automatiques seront appliquées.

Primes de fin de saison DN1 :
VOIR TABLEAU ANNEXE

B - Division Nationale 2

Avant le 10 août, les clubs doivent confirmer l'engagement de leur équipe de DN2 et doivent retourner le dossier qui leur a été transmis avec les pièces financières suivantes :

- Droits d'engagement du Championnat par équipes DN2: **250 €**
 - Règlement par chèque à l'ordre de la « FFB », encaissé le 10 octobre.
- Caution du club engageant une équipe pour le Championnat par équipes DN2 : **1500 €**
 - Règlement par chèque à l'ordre de la « FFB », non encaissé.

Passé le 10 Août, la CSN 8 Pool procédera au remplacement des équipes.

Avant le 25 août, les clubs doivent envoyer le complément du dossier à savoir :

- Bordereau de la composition de l'équipe
- Droits d'engagement aux tournois pour la saison selon le barème suivant :
 - Toutes Catégories : **30 € par joueur et par tournoi**
 - Féminines : **20 € par joueuse et par tournoi**
 - Espoirs : **5 € par joueur et par tournoi**
 - Equipe : **75 € par équipe et par tournoi**

Les droits d'engagement pour chaque tournoi doivent faire l'objet de 7 chèques du même montant à l'ordre de la « FFB ». Chacun des chèques est encaissé le lundi qui précède chaque tournoi national.

Le dossier dûment rempli et les chèques doivent être adressés au Secrétariat Fédéral, au plus tard le 15 septembre.

Tous les chèques doivent être émis par l'association (club), aucun chèque personnel ou autre ne sera pris en compte. En cas de retour pour impayé d'un de ces chèques, les sanctions automatiques seront appliquées

Primes de fin de saison DN2 :

VOIR TABLEAU ANNEXE

C - Division Nationale 3 & Régionale

Les Divisions Régionales sont des sous-divisions de la DN3. Elles participent aussi au championnat de France DN3.

- Droits d'engagement du Championnat par équipes : **40 € (part fédérale)**
- **Règlement par chèque à l'ordre de la Ligue d'appartenance du club à faire parvenir à la Ligue avant le 15 Octobre.**

Le bordereau d'engagement est téléchargeable sur le site de la Fédération.

- **La ligue doit adresser au secrétariat de la FFB les bordereaux de toutes les équipes par mail avant le 30 Octobre.**
- Le Secrétariat Fédéral adressera une facture globale aux Ligues.

Article 1.02 - Finales des Championnats de France

A - Nombre de participants

❖ Individuels

Masters	24 joueurs
Nationale 1	32 joueurs
Féminines	16 joueuses
Vétérans	16 joueurs
Espoirs	16 joueurs
Cadets	8 joueurs

❖ Equipes

Division Nationale 1	8 équipes
Division Nationale 2	8 équipes
Division Nationale 3	24 équipes

B - Dotation de la Fédération

La Fédération alloue au Club organisateur une dotation de **3500 €**.

C - Participation au remboursement des frais des joueurs

Remboursement des frais de déplacement, hébergement et restauration selon le barème forfaitaire suivant :

- ❖ 25 % à la charge de la FFB
- ❖ 75 % à la charge du joueur et / ou de sa Ligue, de son Comité Départemental et de son Club

Un joueur ne peut prétendre qu'à un seul remboursement, même s'il est engagé dans plusieurs catégories individuelles ou par équipes.

Pour les joueurs d'un même club, les frais de déplacement sont calculés sur la base d'une voiture pour 4 personnes.

N.B. : La Fédération ne participe pas à l'indemnisation des joueurs éliminés lors des barrages si la catégorie nécessite une telle compétition (Masters, Nationale 1, Vétérans, Espoirs et Féminines).

D - Participation au remboursement des frais des officiels

Pour l'ensemble des Finales des Championnats de France, les officiels sont :

- ❖ le juge arbitre
- ❖ les 4 responsables de la table de marque

A la charge de la FFB :

- frais de déplacement, sur la base du barème en vigueur + hébergement
- frais de restauration des repas du soir, sur la base du barème en vigueur.

A la charge de l'organisateur :

- frais de restauration (20 € par journée) pour les 4 responsables de la table de marque et le juge arbitre

E - Participation au remboursement des frais des arbitres

Pour l'ensemble des Finales des Championnats de France, les arbitres sont :

- ❖ 4 Arbitres fédéraux désignés par la CSN 8 Pool
- ❖ 4 Arbitres fédéraux ou probatoires désignés par le club organisateur.

La liste nominative des arbitres est validée par la CSN 8 Pool qui la transmet au Directeur de Jeu et au club organisateur.

❖ **Pour les 4 arbitres désignés par la CSN 8 Pool**

A la charge de la FFB :

- les mêmes conditions que pour les officiels

A la charge de l'organisateur :

- frais de restauration (10 € par journée et par arbitre)

❖ **Pour les autres arbitres**

A la charge de l'organisateur :

- frais de restauration (10 € par journée et par arbitre)
- frais d'hébergement (les conditions sont établies par l'organisateur)

F - Participation au remboursement des frais des aides à la table de marque

Pour l'ensemble des Finales des Championnats de France, les aides à la table de marque sont :

- ❖ 4 personnes désignées par le club organisateur.

A la charge de l'organisateur :

- les conditions sont établies par l'organisateur.

G - Formalités pour le Club organisateur

- Caution d'organisation : **1500 €**
- Caution de déroulement : **500 €**
- Droits d'organisation : **7000 €** (montage des billards inclus)
6200 € (montage des billards exclus)

Les 3 chèques sont libellés à l'ordre de la « FFB » et adressés au Secrétariat Fédéral dès l'attribution de la manifestation.

FFB – BP2202 – 03202 VICHY CEDEX

Les chèques de caution seront rendus à l'organisateur ou encaissés en cas de désistement ou de non respect des engagements de l'organisateur envers la FFB.

L'organisateur est tenu impérativement d'utiliser les billards mis à disposition par la Société **Bulldog-Billiards Ltd**, prestataire de la FFB. La location des billards et le transport sont à la charge de la FFB.

H – Amendes en cas de forfait

Les clubs ayant une équipe "forfait non excusé" lors du championnat de France par équipes de Club sont assujettis aux amendes suivantes :

Finale de Secteur :

- ❖ 100 € par équipe DN3, DR1 ou DR2

Finale Nationale :

- ❖ 400 € par équipe DN1
- ❖ 200 € par équipe DN2
- ❖ 150 € par équipe DN3, DR1 ou DR2

CHAPITRE II

COUPE DE FRANCE PAR EQUIPES

Article 2.01 - Coupe de France - par équipes

Seules les équipes inscrites au championnat de France par équipes peuvent participer à la Coupe de France par équipes (voir article 1.01).

Article 2.02 - Coupe de France - individuels

Seuls les joueurs ayant participé à des compétitions par équipes peuvent jouer.

Inscription : 25€.

La prime du Vainqueur individuel est garantie.

Article 2.03 - Finale de la Coupe de France par équipes

A - Nombre d'équipes participantes

- ❖ 8 équipes DN1
- ❖ 8 équipes DN2
- ❖ 48 équipes DN3, DR1 et/ou DR2

B - Dotation de la Fédération

Aucune dotation prévue pour cette compétition.

C - Primes

Equipes : voir tableau annexe.

Individuels : voir tableau annexe.

D - Participation au remboursement des frais des officiels

Pour l'ensemble des Finales de la Coupe de France par équipes, les officiels sont :

- ❖ le juge arbitre
- ❖ les 4 responsables de la table de marque

A la charge de la FFB :

- frais de déplacement, sur la base du barème en vigueur + hébergement, plafonné à 125 €.

A la charge de l'organisateur :

- frais de restauration (20 € par journée et par officiel)

E - Participation au remboursement des frais des arbitres

Pour l'ensemble des Finales de la Coupe de France par équipes, les arbitres sont :

- ❖ 4 arbitres fédéraux désignés par la CSN 8 Pool
- ❖ 4 Arbitres fédéraux ou probatoires ou de ligue, désignés par le club organisateur.

La liste nominative des arbitres est validée par la CSN 8 Pool qui la transmet au Directeur de Jeu et au club organisateur.

❖ Pour les 4 arbitres désignés par la CSN 8 Pool

A la charge de la FFB :

- frais de déplacement, sur la base du barème en vigueur + hébergement, plafonné à 50 €.

A la charge de l'organisateur :

- frais de restauration (10 € par journée et par arbitre)

❖ Pour les autres arbitres

A la charge de l'organisateur :

- frais de restauration (10 € par journée et par arbitre)
- frais d'hébergement (les conditions sont établies par l'organisateur)

F - Participation au remboursement des frais des aides à la table de marque

Pour l'ensemble de la Coupe de France par équipes, les aides à la table de marque sont :

- ❖ 4 personnes désignées par le club organisateur.

A la charge de l'organisateur :

- les conditions sont établies par l'organisateur.

G - Formalités pour le Club organisateur

- Caution d'organisation : **1500 €**
- Caution de déroulement : **500 €**
- Droits d'organisation : **à définir ultérieurement**

Les 3 chèques sont libellés à l'ordre de la « FFB » et adressés au Secrétariat Fédéral dès l'attribution de la manifestation.

FFB – BP2202 – 03202 VICHY CEDEX

Les chèques de caution seront rendus à l'organisateur ou encaissés en cas de désistement ou de non respect des engagements de l'organisateur envers la FFB.

L'organisateur est tenu impérativement d'utiliser les billards mis à disposition par la Société **Bulldog-Billiards Ltd**, prestataire de la FFB. La location des billards et le transport sont à la charge de la FFB.

H - Amendes en cas de forfait

Les clubs ayant une équipe "forfait non excusé" lors de la Finale de la Coupe de France par équipes de Club sont assujettis aux amendes suivantes :

- ❖ 400 € par équipe DN1
- ❖ 200 € par équipe DN2
- ❖ 150 € par équipe DN3, DR1 ou DR2

CHAPITRE III

TOURNOIS NATIONAUX

Les tournois nationaux sont des "étapes du Championnat de France" puisque ces circuits sont qualificatifs pour les Championnats de France de la saison en cours. Les équipes DN1 et DN2 jouent 12 de leurs 14 journées de championnat durant ces tournois.

Article 3.01 - Droits d'engagement

- Tournois individuels Toutes Catégories : **30 € par tournoi**
- Tournois Féminins : **20 € par tournoi**
- Tournois Espoirs : **5 € par tournoi**
- Tournois par Equipes DN3 : **50 € par tournoi**
- Tournois Master Coupe Equipes : **75 € par tournoi**

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la « **FFB** » et être adressés au secrétariat de la FFB au plus tard le vendredi 2 semaines avant le tournoi, **cachet de la poste faisant foi** (et après inscription par Internet sur le site FFB www.ffbillard.com (page Pool).

La Fédération va mettre en place, au cours de la saison, le paiement en ligne sur son site Internet. Ce mode de paiement simple et rapide doit être privilégié.

Coordonnées FFB :

Secrétariat fédéral FFB
BP2202 - 03202 Vichy cedex
Tel : 04.70.96.01.01
ffb@ffbillard.com

Seuls les joueurs convoqués pour les qualifications du vendredi soir en Toutes Catégories, peuvent annuler leur inscription et être remboursés, s'ils en font la demande par fax ou mail auprès du Secrétariat Fédéral au plus tard le dimanche 1 semaine avant la compétition.

Pour les autres, après la mise en ligne des convocations aucun remboursement d'inscription.

Article 3.02 - Formalités pour le Club organisateur

- Caution d'organisation : **1500 €**
- Caution de déroulement : **500 €**
- Droits d'organisation : **4000 €** (montage des billards inclus)
3200 € (montage des billards exclus)

Les 3 chèques sont libellés à l'ordre de la « FFB » et adressés au Secrétariat Fédéral dès l'attribution de la manifestation.

FFB – BP2202 – 03202 VICHY CEDEX

Les chèques de caution seront rendus à l'organisateur ou encaissés en cas de désistement ou de non-respect des engagements de l'organisateur envers la FFB.

L'organisateur est tenu impérativement d'utiliser les billards mis à disposition par la Société **Bulldog-Billiards Ltd**, prestataire de la FFB. La location des billards et le transport sont à la charge de la FFB.

Article 3.03 - Participation au remboursement des frais des officiels

Pour l'ensemble des Tournois Nationaux, les officiels sont :

- ❖ le juge arbitre
- ❖ les 4 responsables de la table de marque

A la charge de la FFB :

- frais de déplacement, sur la base du barème en vigueur + hébergement, plafonné à 250 €

A la charge de l'organisateur :

- frais de restauration (20 € par journée) pour les 4 responsables de la table de marque et le juge arbitre
- frais de restauration (10 € par journée) pour les 4 arbitres assesseurs.

Article 3.04 - Participation au remboursement des frais des arbitres

Pour l'ensemble des Tournois Nationaux, les arbitres sont :

- ❖ 4 arbitres fédéraux désignés par la CSN 8 Pool
- ❖ 4 Arbitres fédéraux ou probatoires ou de ligue désignés par le club organisateur.

La liste nominative des arbitres est validée par la CSN 8 Pool qui la transmet au Directeur de Jeu et au club organisateur.

❖ Pour les 4 arbitres désignés par la CSN 8 Pool

A la charge de la FFB :

- frais de déplacement, sur la base du barème en vigueur + hébergement, plafonné à 100 €.

A la charge de l'organisateur :

- frais de restauration (10 € par journée et par arbitre)

❖ Pour les autres arbitres

A la charge de l'organisateur :

- frais de restauration (10 € par journée et par arbitre)
- frais d'hébergement (les conditions sont établies par l'organisateur)

Article 3.05 - Participation au remboursement des frais des aides à la table de marque

- A la convenance du club organisateur

Article 3.06 - Redistribution des droits d'engagement

Les primes dépendent du nombre de participants. Elles peuvent être diminuées voire supprimées si le nombre de joueurs inscrits est insuffisant.

Les primes sont versées sur place par l'organisateur. Pour les joueurs ou équipes qui n'ont pas récupéré leurs primes sur place, le secrétariat FFB adressera un chèque aux clubs des joueurs à l'issue du tournoi uniquement pour les primes excédant 50€. **Les primes inférieures à 50 € seront perdues.**

Nombre de participants pour un tournoi National complet :

Toutes catégories : 208 et plus

Féminines : 40

Espoirs : 40

Equipes DN3 : 32 et plus

Master Coupe Equipes : 16

❖ Tournoi individuel Toutes Catégories :

VOIR TABLEAU ANNEXE

Conditions pour recevoir ces primes : ne pas avoir subi de sanction, être en possession de sa licence et d'une pièce d'identité. Etre présent en tenue de compétition lors de la remise des trophées pour les 4 premiers.

(voir Code Sportif article 4.4.04)

❖ Tournoi individuel Espoirs :

Le tournoi Espoirs n'est pas primé.

Les engagements sont cumulés sur toute la saison afin de :

- proposer un stage de perfectionnement aux joueurs internationaux Espoirs
- ou participer au défraiement pour les accompagnateurs des Espoirs qualifiés aux championnats internationaux
- ou participer au défraiement pour les accompagnateurs des Espoirs qualifiés aux Championnats de France par le circuit des tournois nationaux.

Avec l'accord du Directeur de Jeu, les trophées des ½ finalistes peuvent être remis le samedi.

❖ Tournoi individuel Féminin :

VOIR TABLEAU ANNEXE

Conditions pour obtenir ces primes : ne pas avoir subi de sanction, être en possession de sa licence et d'une pièce d'identité. Etre présente en tenue de compétition lors de la remise des trophées pour les 4 premières.

(voir Code Sportif article 4.4.04)

Avec l'accord du Directeur de Jeu, les primes et les trophées des ½ finalistes peuvent être remis le samedi.

❖ Tournoi par équipes DN3 :

VOIR TABLEAU ANNEXE

Conditions pour obtenir ces primes : ne pas avoir subi de sanction, être en possession des licences des joueurs, de leur pièce d'identité et de leur bordereau d'engagement DN3 (ou de division inférieure).

❖ Tournoi Master Coupe équipes:

VOIR TABLEAU ANNEXE

Conditions pour obtenir ces primes : ne pas avoir subi de sanction, être en possession des licences des joueurs, de leur pièce d'identité et de leur bordereau d'engagement DN1 ou DN2.

❖ En cas d'excédent :

Si en fin de saison le nombre moyen de participants dépasse, **de façon significative**, le nombre de participants d'un tournoi complet, des primes sont déterminées et distribuées par la CSN 8 Pool sur les critères suivants :

- Amélioration du circuit national (60%)

Et, les 40% restants pour les critères suivants :

- Les meilleurs joueurs par équipes du championnat DN1
- Les meilleurs joueurs par équipes du championnat DN2
- Les meilleurs joueurs par équipes du championnat DN3
- Les meilleures équipes DN3

Les meilleurs joueurs par équipes DN3 sont déterminés par rapport à leur place au classement général individuel par équipes sur les tournois par équipes DN3 lors des tournois nationaux.

Les équipes DN3 reçoivent une prime identique.

Les meilleurs joueurs par équipes ont une prime variable en fonction de leur résultat.

Le nombre de joueurs et d'équipes primés est défini par la CSN 8 Pool, après le 5^{ème} tournoi national de la saison en cours.

Les joueurs et équipes devront être présents aux championnats de France pour prétendre à leur primes.

Sous réserve de financement des compétitions internationales.

Article 3.07 - Non présentation de la licence

La licence doit être présentée à la table de contrôle des licences lors du premier match. Le joueur qui présente une licence provisoire doit présenter également une pièce d'identité.

Individuel

Un joueur qui n'est pas en mesure de présenter sa licence provisoire ou définitive, pourra participer sous la seule condition de présenter une pièce d'identité et un chèque de caution à l'ordre de la "FFB".

Le montant de la caution est de **150 € par joueur**

En fin de saison, si le joueur n'est pas à jour de sa licence, ce chèque sera encaissé et le joueur sera passible de sanctions.

Equipes

Les licences des joueurs et le bordereau d'inscription de l'équipe doivent être présentés à la table de marque lors du premier match. Le joueur qui présente une licence provisoire doit présenter également une pièce d'identité.

Une équipe qui n'est pas en mesure de présenter les licences provisoires ou définitives des joueurs qui la composent ainsi que le bordereau d'inscription de l'équipe, pourra participer sous la seule condition de fournir pour chaque irrégularité un chèque de caution à l'ordre de la "FFB".

Le montant de la caution est de **150 € par joueur**
150 € par équipe

En fin de saison, si les joueurs ou l'équipe n'ont pas réglé leur engagement auprès de leur Ligue, ce ou ces chèques seront encaissés, et l'équipe et les joueurs seront passibles de sanctions.

ANNEXE : Tableaux des primes pour les Tournois Nationaux

Toutes Catégories				6 380 €
Vainqueur	1 500 €	1	1500 €	
Finaliste	750 €	1	750 €	
1/2	375 €	2	750 €	
1/8	80 €	8	640 €	
1/16	30 €	16	480 €	
Défraiement pour les adversaires des TSA en 1/32				
Qualifié du 2ème tour	20 €	32	640 €	
Défraiement des qualifications du samedi				
Qualifié invaincu en poule	15 €	24	360 €	
Qualifié vaincu en poule	10 €	24	240 €	
Défraiement des qualifications du vendredi				
Qualifié	20 €	16	320 €	

Master Coupe Equipes				1 400 €
Vainqueur	500 €	1	500 €	
Finaliste	300 €	1	300 €	
1/2	150 €	2	300 €	
1/4	75 €	4	300 €	

Equipes DN3				1 400 €
Vainqueur	250 €	1	250 €	
Finaliste	180 €	1	180 €	
1/2	125 €	2	250 €	
1/4	80 €	4	320 €	
1/8	50 €	8	400 €	

Féminines				800 €
Vainqueur	320 €	1	320 €	
Finaliste	160 €	1	160 €	
1/2	80 €	2	160 €	
Défraiement pour les adversaires des Têtes de Séries				
Qualifiée	20 €	8	160 €	

FEMININES	40
TOUTES CATEGORIES	208 et +
MASTER COUPE EQUIPES	16
EQUIPES DN3	32

Si le nombre d'équipes DN3 est supérieur à 32 équipes, les excédents sont reportés sur le tournoi Master Coupe Equipes.

ANNEXE : Tableaux des primes pour la Coupe de France

Coupe de France Equipes			4 800 €
Vainqueur	1 000 €	1	1 000 €
Finaliste	600 €	1	600 €
1/2	300 €	2	600 €
1/4	250 €	4	1 000 €
1/8	200 €	8	1 600 €

Coupe de France Individuel			6 400 €
Vainqueur	2 500 €	1	2 500 €
Finaliste	1 000 €	1	1 000 €
1/2	400 €	2	800 €
1/4	175 €	4	700 €
1/8	75 €	8	600 €
1/16	50 €	16	800 €

La prime du Vainqueur est garantie.

Les primes individuelles sont calculées sur une base de 256 joueurs.

Si le nombre d'engagés est supérieur ou inférieur, les primes seront recalculées en conséquence.

ANNEXE : Tableaux des primes pour les Championnats DN1 et DN2

Championnat de France par Equipes DN1	
1 ^{ère}	1 500 €
2 ^{ème}	1 200 €
3 ^{ème}	1 000 €
4 ^{ème}	800 €
5 ^{ème}	600 €
6 ^{ème}	400 €
7 ^{ème}	250 €
8 ^{ème}	250 €

Championnat de France par Equipes DN2	
1 ^{ère}	750 €
2 ^{ème}	600 €
3 ^{ème}	500 €
4 ^{ème}	400 €
5 ^{ème}	300 €
6 ^{ème}	200 €
7 ^{ème}	125 €
8 ^{ème}	125 €